

Programme national de renouvellement urbain : la liste des nouveaux quartiers prioritaires est publiée

[Arrêté du 20 novembre 2018 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés à titre complémentaire par le nouveau programme national de renouvellement urbain](#)

L'arrêté du 20 novembre 2018, publié au JORF le 8 décembre 2018, détaille la liste des nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et qui sont visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain (PNRU) élaboré par l'Agence Nationale pour le Renouvellement urbain (ANRU).

Il est pris en application de [l'article 9-1](#) de la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine et a pour objet de contribuer à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants de ces quartiers.

Ces nouveaux quartiers sont classés par départements et par communes dans un tableau annexe.

264 communes sont concernées, dont 44 en Ile de France et 2 en Corse.

Les délimitations des quartiers concernés sont consultables et téléchargeables auprès du Commissariat général à l'égalité des territoires (www.ville.gouv.fr) et sur le Géoportail (www.geoportail.gouv.fr).